## 3 - Contrat de partenariat

Président du Comité des fêtes de Tayrac

Entre d'une part, l'association du Comité des fêtes de T 47270 Tayrac, représentée par Mr Stéphane GAZEAU, Pre	
et d'autre part,	
NOM Entreprise :	SIRET:
NOM Prénom :	Fonction :
Téléphone : Email :	
Adresse :	
<u>Préambule</u>	
La présente convention définit les conditions de partena cadre du « Tayrac Tracteurs Tondeuses Trail - 4T » qui se	·
Article 1	
Le parrainé s'engage par le présent contrat à promouve public de manière précisé dans le tableau récapitulatif de et jusqu'au 16 septembre 2018 inclus. Le sponsor devien	es offres de partenariat et ce pour la durée du projet
Article 2	
Le présent contrat prévoit un partenariat financier, de bid de la formule choisie. Il devra être retourné <b>avant le 15</b> et de diffusion.	
Formule choisie : Drapeau Montant (en	lettres) (€) :
Et / ou description biens ou services équivalent :	
Article 3	
En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties contrat, celui-ci sera résilié de plein droit huit jours après ou évènement imprévisible nécessitant l'annulation de financière ou remboursement pour l'une ou l'autre des p	s la mise en demeure restée infructueuse. Tout aléa la manifestation n'entrainera aucune compensation
Fait en 2 exemplaires à	le
Stéphane Gazeau	Signature et cachet commercial

Précédés de la mention « lu et approuvé »